

LE CESE APPELLE À L'ÉLABORATION D'UNE VISION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DÉDIÉE À LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Posted on 2022 , 10 فبراير



Le CESE appelle à l'élaboration d'une vision intégrée et participative dédiée à la commercialisation des produits agricoles

Le Conseil économique social et environnemental a organisé, le 10 février 2022, un atelier de restitution en vue de présenter son avis sur la commercialisation des produits agricoles.

Ahmed Réda Chami souligne l'importance de la commercialisation dans la chaîne de production agricole

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Ahmed Réda Chami, Président du CESE, a mis en évidence l'importance de la commercialisation dans la chaîne de production agricole. En effet, compte tenu de l'ampleur de ses effets sur toutes les parties prenantes et de son rôle dans l'amélioration des revenus des agriculteurs, il importe d'élaborer une vision intégrée et participative dédiée à la commercialisation des produits agricoles en impliquant tous les acteurs concernés.

Par ailleurs, Monsieur Abderrahim Ksiri, rapporteur du thème, a présenté les conclusions de cet avis, consacré à la commercialisation des produits agricoles à savoir les filières végétales et animale/viandes sans aborder les produits de la pêche.

[Consulter l'avis](#)

Pour un commerce équitable des produits agricoles

Dans son avis intitulé « Pour une approche novatrice et intégrée de la commercialisation des produits agricoles », le CESE analyse le processus de commercialisation des produits agricoles et propose des recommandations afin mettre en place une commercialisation équitable des produits agricoles qui intègre les impacts sanitaires, sociaux et environnementaux et garantit à chaque producteur un revenu juste.

Il en ressort que notre pays a lancé plusieurs plans, programmes et grands chantiers notamment à travers le plan Maroc vert et la génération Green, pour développer le secteur agricole et renforcer les performances des filières de production et d'exportation. Des réalisations substantielles ont ainsi été enregistrées, notamment en termes d'amélioration de la couverture des besoins nationaux en produits alimentaires notamment pour les fruits et légumes, les viandes blanches et le lait (100%), les viandes rouges (98%), les céréales (60%) et le sucre (43%).

Néanmoins, les efforts d'intégration de son amont et de son aval sont fortement marqués par l'articulation manifestement insuffisante entre le processus de production et les circuits de commercialisation des produits agricoles.

Dans ce sens, le Conseil Economique Social et Environnemental propose une vision intégrée pour l'instauration d'une commercialisation équitable des produits agricoles, intégrant les impacts sanitaires, sociaux, environnementaux et garantissant un revenu juste à chaque producteur. Il a formulé, de ce fait, plusieurs recommandations pour faire de la commercialisation un véritable levier de développement économique et social de notre pays. Il s'agit, entre autres, de :

1. Procéder d'urgence à la réforme des espaces de commercialisation afin d'éviter les spéculations et la multiplication des intermédiaires ;

2. Accélérer la transformation digitale de la commercialisation en favorisant l'inclusion des petits et moyens producteurs ; notamment en mettant en place une infrastructure numérique appropriée et en accompagnant l'équipement des petits et moyens agriculteurs en outils numériques simples ;
3. Développer les circuits courts de commercialisation à caractère coopératif et encourager le commerce de proximité. Il convient notamment pour cela de revoir les modèles et les mécanismes d'accompagnement et d'organisation des agriculteurs en coopératives (agrégation coopérative) ou groupements d'intérêt économique, en s'inspirant des approches adoptées par les filières sucrière et laitière, en vue d'améliorer les conditions de mise en marché des produits agricoles et d'augmenter significativement les revenus des producteurs ;
4. Améliorer le processus de commercialisation des filières céréalière, viandes et fruits et légumes tout en orientant certaines productions vers la transformation (fruits et légumes) ;
5. Renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes (ministère de l'Intérieur, Départements de l'agriculture et du commerce, interprofession, élus, etc.) au niveau national et territorial pour une meilleure intégration du segment de la commercialisation dans la chaîne de valeur ;
6. Mettre en place des mesures législatives, réglementaires et techniques et un plan de communication pour lutter contre les pertes et le gaspillage des produits agricoles au niveau de la distribution, de stockage et de la commercialisation. Il convient pour cela d'adopter une loi pour lutter, dans l'esprit de l'économie circulaire, contre les pertes et gaspillages des produits agricoles au niveau de la distribution, du stockage et de la commercialisation.

[Consulter l'avis](#)